

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUILLET 2025

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, David VINCENT, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Patrick GINET, Philippe GROSSIORD, Bastien DOMINIQUE, Romain BOICHON, Carole FAYOLLE, Noël FAURE, Marion BERARD,

Absents excusés : Catherine PAILLAT, Marion AMBIS, Claire DORBEC,

Absents : Marie-Caroline GARCIN, Véronique GOYON, Nathalie GARNIER, Jean-Marc PALAIS, Frédéric AUBERGER, Eric CHANTRE, Marion TISSOT,

Pouvoir : Catherine PAILLAT donne pouvoir à Philippe GROSSIORD, Claire DORBEC donne pouvoir à Gérard FRENEA,

Secrétaire de séance : Noël FAURE

Heures de début de séance : 19h30

Quorum : quorum atteint

Ordre du jour :

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
 1. Rétrocession parc du Mathy
 2. Régularisation voirie terrain Saunier
- ⇒ **Questions diverses :**
 1. Présentation du rapport d'activités de la Maison Pour Tous
 2. Présentation du rapport d'activités de la médiathèque
 3. Débat sur la vidéosurveillance

1. Désignation du secrétaire de séance

Noël FAURE se propose pour être secrétaire de séance. Il est désigné secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 19 juin 2025 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 19 juin 2025.

Le compte-rendu de la séance du 19 juin 2025 est approuvé comme suit :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

4. Présentation du rapport d'activités 2024 de la médiathèque par Clarisse BERTHELET, médiathécaire

Le rapport de présentation est disponible à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture.

5. Présentation du rapport d'activités 2024 de la Maison Pour Tous par Baptiste AYEL, directeur de la MPT, et Monsieur BARROT, administrateur

Le rapport de présentation est disponible à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture.

6. Délibérations

Délibération n°2025-037 : Approbation de la reprise du parc du Mathy

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 24 janvier 2025 par laquelle le conseil municipal a approuvé la reprise de la voirie et des réseaux du projet « les terrasses du Mathy » au domaine public. La seconde étape consiste en la reprise du parc paysager du Mathy et des ouvrages de rétention qui se situent en sous-sol et en surface du parc végétal du Mathy. Notamment la reprise de l'entretien paysager du parc par la commune de Thurins se fera à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire.

Les ouvrages de rétention ont fait l'objet d'une validation par le syndicat d'assainissement.

La reprise est toutefois corrélée à l'inscription des réserves suivantes, et sous les délais ci-dessous inscrits :

- Réaliser les travaux de confortement du mur écroulé le long de la RD 311, sous un délai de 6 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire.
- Constat en octobre 2025 de l'état des arbres et arbustes plantés, et au besoin, replantation aux frais de la SNC Le Mathy.
- Constat en juillet 2027 de l'état des pousses d'arbres sur la zone traitée en hydroseeding, et au besoin, fauchage et replantation aux frais de la SNC Le Mathy.

Monsieur le Maire mentionne que l'intégration de ces équipements résulte d'un acte notarié de classement et d'un transfert de propriété après délibération du conseil municipal autorisant le maire à accomplir les démarches nécessaires. Il expose également que la rétrocession se fera à l'euro symbolique.

Carole FAYOLLE demande si la technique d'hydroseeding fonctionne ? Monsieur le Maire explique que oui, cela se réalise fréquemment en bord d'autoroutes par exemple.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, accepte la reprise du parc du Mathy et des ouvrages de rétention qui se situent en sous-sol et en surface du parc végétal du Mathy, appartenant à la SNC Le Mathy destinée à être intégrée dans le domaine public communal selon acte notarié, et précise que la reprise se fera à l'Euro Symbolique.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2025-038 : Approbation de la régularisation de voirie de la rue du 8 mai 1945

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la régularisation de l'emprise de voirie en bas de la rue du 8 mai 1945 aux abords des parcelles cadastrées section AB n°1064 et n°1066, appartenant à l'indivision Saunier.

En effet, à l'occasion d'un projet d'urbanisme, les consorts Saunier ont sollicité la commune pour un échange de surfaces visant à régulariser les emprises publiques et privées des parcelles identifiées et du domaine public. Ainsi, conformément au plan de géomètre, un alignement sera effectué Chemin du Crazat, et les deux parties en jaune sur le plan sont cédées à la commune en vue de régulariser l'emprise du domaine public, tandis que la partie en rouge est cédée aux consorts Saunier en contrepartie.

Les deux parties sont d'accord sur les délimitations du plan de géomètre, et il est précisé que ces opérations s'effectuent à titre gratuit. Les frais de notaire sont partagés à égalité entre la commune et le propriétaire du terrain. Patrick GINET demande ce qu'il en est des frais de géomètre ; point qui sera vu avec le notaire.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la régularisation de l'emprise de voirie en bas de la rue du 8 mai 1945 aux abords des parcelles cadastrées section AB n°1064 et n°1066, appartenant à l'indivision Saunier, telle que présentée ci-dessus et précise que la régularisation se fera à l'Euro Symbolique.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 0
Contre : 0

Délibération n°2025-039 : Subvention au RASED et inscription budgétaire

Rapporteur : Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

Monsieur le Maire rappelle que Thurins est adhérente au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) pour son école publique. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement du RASED a été validé par l'inspection de l'Education Nationale à hauteur de 1 € par enfant scolarisé à l'école primaire publique.

Monsieur le Maire rappelle également qu'afin de simplifier la gestion du RASED, la commune de Saint-Martin-en-Haut versera désormais l'intégralité de la subvention au RASED et récupèrera auprès des autres communes leur contribution en proportion des effectifs de leur école publique.

Pour 2025, le montant de la subvention de la commune de Thurins pour le RASED s'élève à 210 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la participation communale sollicitée par le RASED, pour l'année scolaire 2024-2025, d'un montant de 210€ et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2025 au compte 6574 subventions.

Adopté comme suit :

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

7. Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite lancer un débat autour de la vidéosurveillance sur la commune, suite à un fait divers survenu dernièrement. Il estime en effet que poser une ou plusieurs caméras à des endroits stratégiques de la commune pourrait être une aide aux forces de l'ordre dans la résolution des problèmes de crime, délit ou incivilités. Par exemple, le rond-point de la Valotte est un lieu de grand passage sur lequel des caméras pourraient être installées en vue de repérer des véhicules, mouvements ou individus suspects.

David VINCENT confirme que ce type d'installation peut aider les forces de l'ordre. Par exemple, plusieurs caméras sont installées au rond-point à Saint-Martin-en-Haut, sur l'axe de la RD311. Gérard FRENEA alerte sur les potentielles dérives quant à l'utilisation des caméras. Noël FAURE précise qu'il faut mettre des garde-fous pour ne pas avoir de dérives.

Monsieur le Maire indique que ce projet sera celui du futur mandat, notamment avec l'arrivée de la gendarmerie sur le territoire communal. Jérôme LACOSTE-DEBRAY s'interroge d'ailleurs sur la raison pour laquelle ce sujet n'est pas géré par l'Etat, à travers ses services de gendarmerie.

Patrick GINET attire l'attention du conseil sur la partie technique qu'il faut bien anticiper en amont : besoin d'alimentation, arrivée des réseaux, nécessité de sécuriser la liaison...

- Les panneaux photovoltaïques sont installés cet été par Cevival sur la toiture du local technique mais aussi en extension sur les toitures de la salle des sports et de l'école maternelle. A terme le projet est de réaliser de l'autoconsommation.
- L'agence postale communale sera fermée pendant les congés de Marie. En effet, la solution qui avait été trouvée de remplacement de Marie n'a pas été validée par la Poste, n'étant pas en mesure de former l'agent de remplacement au cours du mois à venir.
- Plusieurs recrutements sont en cours : 2 agents au services techniques, 1 ATSEM et 1 agent d'entretien. L'ensemble des postes est pourvu. Romain BOICHON demande si une embauche est prévue aux services techniques avec l'arrivée de surfaces importantes en espaces verts (Mathy et Vallon). Il n'est pas prévu à ce jour d'embauche. Il faudra voir comment cela se déroule, avec les contrats d'entretien du Vallon.

Fin 22h00

Signature du Maire
Claude CLARON



Signature du/des secrétaire(s) de séance
Noël FAURE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Noël Faure", is written below the text.